

D. 2. S'est-il plaint alors qu'il souffrait encore du dos?

R. Les dossiers ne mentionnent pas qu'il s'en soit plaint avant le 31 mars 1944.

D. 3. S'est-il plaint aussi que sa jambe gauche commençait à l'ennuyer quand il soulevait de lourds fardeaux, les muscles devenant fatigués et noués?

R. Les dossiers ne mentionnent pas qu'il s'en soit plaint à cette époque.

D. 4. Se plaint-il encore de sa jambe?

R. En janvier 1948 il s'est plaint d'une certaine faiblesse de la jambe gauche.

D. 5. A-t-il été examiné par un médecin, soit le Dr Whitelaw, en juillet 1944, puis radiographié et ensuite rangé dans la catégorie A-1, c'est-à-dire reconnu en parfaite santé?

R. Le Dr Whitelaw a examiné Connorton le 10 janvier 1945 et rédigé un "rapport de consultant". Dans ce rapport, Connorton était déclaré apte au service. Les radiographies ont été prises vers cette époque.

D. 6, 7, 8.—

D. 6. S'est-il subséquemment plaint à un autre médecin du ministère, un certain Dr Prior, qu'il souffrait encore de la colonne vertébrale?

R. Le Dr Prior lui a-t-il dit que, s'il se plaignait de nouveau, il l'accuserait de simulation de maladie?

D. 8. D'autres médecins du ministère l'ont-ils également examiné à la caserne Givenchy, à Victoria (C.-B.) et lui ont-ils dit qu'il ne souffrait d'aucun mal?

R. Il n'existe aucune preuve relative à ces allégations.

C. Troisième liste de questions, pages 5586-5587. Ces questions portent sur une période où le sujet faisait partie de l'armée. On ne peut donc toujours fournir des réponses complètes et détaillées.

D. 1. M. Connorton a-t-il été examiné par le Dr Ross Robertson, neuro-chirurgien de l'hôpital Shaughnessy de Vancouver (C.-B.), et ce médecin a-t-il prétendu que l'épine dorsale était incomplètement développée?

R. Le Dr Ross Robertson a examiné Connorton le 9 novembre 1945. Ce rapport ne fait nullement mention que "l'épine dorsale était incomplètement développée".

D. 2. Le Dr Ross Robertson a-t-il dit à cet ancien combattant qu'il faudrait, comme traitement correctif, effectuer une fusion des vertèbres?

R. Le Dr Ross Robertson a recommandé une fusion des vertèbres.

D. 3. (page 5587, 2e colonne) Connorton a-t-il subi une opération de fusion vertébrale le 15 novembre 1945?

R. Oui.

D. 4. Cette opération a-t-elle privé le patient de l'usage de ses orteils du pied gauche?

R. Aucune mention.

D. 5. Les traitements ultérieurs en vue de lui restaurer l'usage de ses doigts de pied, se sont-ils révélés inefficaces?

R. Le traitement en vue de remédier à la faiblesse de la jambe gauche a donné de bons résultats. Le rapport signale qu'à l'évacuation du patient, le 19 janvier 1948, les mouvements de la jambe gauche se faisaient librement. Ce rapport mentionne que le sujet avait fait de bons progrès.

D. 6. Le sujet a-t-il subséquemment été examiné à l'hôpital Shaughnessy à Vancouver, par les chirurgiens-neurologues Boucher, Naden, Starr, Thompson et Black?

R. Le Dr Black l'a examiné à l'hôpital Shaughnessy, puis l'a renvoyé au Dr Stanley, psychiatre.

D. 7. Ces spécialistes l'ont-ils fait examiner par le Dr Stanley, psychiatre du ministère, et celui-ci a-t-il déclaré que cet homme ne souffrait que de maux imaginaires?

R. Le Dr Stanley a examiné Connorton le 21 mai 1946, à la demande du Dr Black. Le rapport du Dr Stanley ne mentionne pas que cet homme ne souffrait que de maux imaginaires.

D. 8. Le sujet a-t-il été libéré de l'hôpital Shaughnessy sans pension d'invalidité et a-t-il pris de l'emploi comme chauffeur à bord du navire *Princess Elaine* du Pacifique-Canadien?

R. Il a été libéré de l'hôpital Shaughnessy, puis est entré au centre de convalescence Gordon-Head le 18 juin 1946; il a été libéré du centre de convalescence Gordon-Head le 18 septembre 1946. Une pension lui a été accordée le 10 mai 1947, mais elle était rétroactive à compter du 1er juin 1946. Connorton a pris de l'emploi à bord du Navire *Princess Elaine* du Pacifique-Canadien.

D. 9. A-t-il été contraint d'abandonner cet emploi après deux semaines à cause de violentes douleurs lombaires?

R. Les dossiers révèlent qu'il a travaillé deux mois à bord du navire *Princess Elaine* du Pacifique-Canadien.

D. Liste de questions à la page 5588, 1re colonne.

D. 1. Connorton a-t-il rentré à l'hôpital Shaughnessy le 18 septembre 1946 et a-t-on pratiqué sur lui par la suite un sondage chirurgical au cours duquel on lui a ouvert la colonne vertébrale?

R. Selon les dossiers, Connorton y a été admis non pas le 18 septembre 1946, mais le 18 novembre 1946. L'opération subséquente a consisté en une seconde fusion des vertèbres.

D. 2. A la suite de ce sondage, a-t-on pratiqué une deuxième fusion de l'épine dorsale?

R. Oui; le 8 janvier 1947.

D. 3. L'intéressé a-t-il déclaré qu'il ne pouvait plus supporter d'opération à cause des souffrances endurées après les deux interventions précédentes et après que sa résistance était épuisée?

R. Il n'est fait mention d'aucune déclaration de ce genre.

A ce sujet, on a porté des accusations extrêmement graves contre le service psychiatrique de mon ministère; les voici:

1. Un psychiatre attaché, par exemple, à l'hôpital Shaughnessy, a-t-il le droit de ruiner complètement les chances d'un ancien combattant à l'égard d'une pension par le simple rapport suivant: "C'est nettement un névropathe"?

Réponse—Non, le psychiatre n'a pas ce droit. Sa seule fonction consiste à donner le diagnostic de l'état médical actuel et de fournir le traitement qu'il exige.

Aux termes de la loi des pensions, le rapport du psychiatre et tous les autres documents importants font l'objet d'une étude qui sert à déterminer dans quelle mesure l'état du sujet s'est aggravé au cours de son service militaire.

2. Un psychiatre important peut-il dégrader la Commission de la responsabilité de fournir au postulant ou à son représentant un précis des éléments de preuve?

Voici l'article 61 de la loi des pensions:

"Subordonnement à des règlements ministériels, les personnes suivantes ont la permission d'examiner les archives du ministère et tous les dossiers étudiés par la Commission de pensions